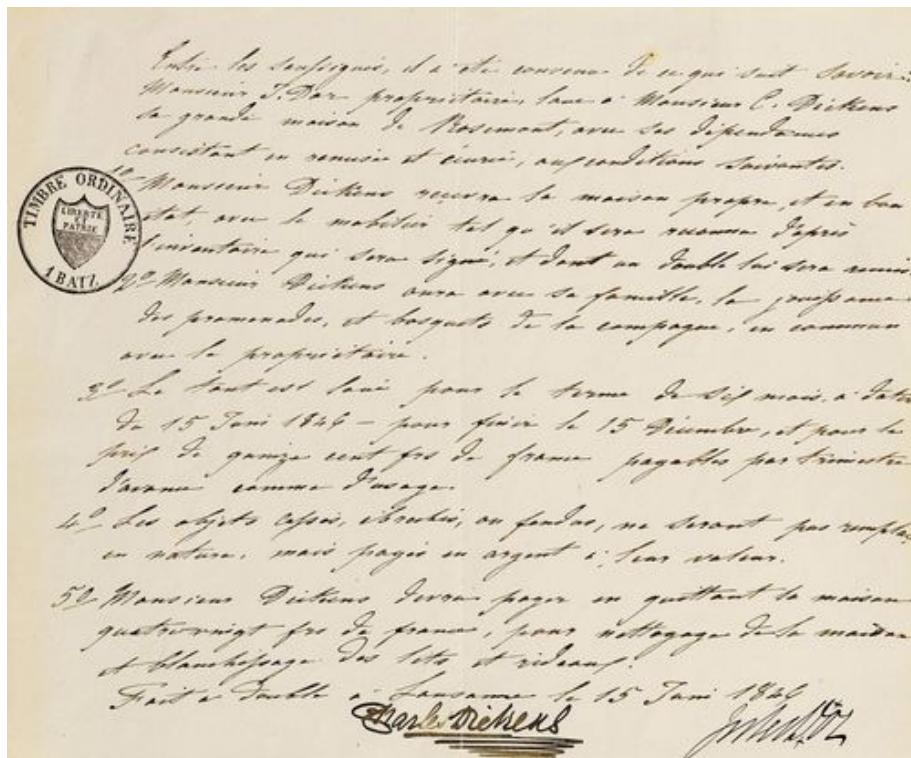




Dickens, Charles, Schriftsteller (1812-1870).

Eigene Unterschrift auf Mietvertrag. Französische Handschrift auf Papier.

Lausanne, 15. Juni 1846. 1 S. 17 x 20,5 cm.

[CatItem.ArtText.Text502]

CHF 1 200 / 1 800

€ 1 240 / 1 860

Entre les lesquels, il a été convenu de ce qui suit. Savoir:

Monsieur J. Dar, propriétaire, baille à Monsieur C. Dickens la grande maison de Rosemont, avec ses dépendances consistant en jardin et écurie, aux conditions suivantes.

1^{re} Monsieur Dickens occupe la maison propre, et en bon état, avec le mobilier tel qu'il sera vu dans l'apaisement qui sera signé, et dont un double lui sera remis.

2^e Monsieur Dickens aura avec sa famille, la jouissance des promenades, et bosquets de la campagne, en commun avec le propriétaire.

3^e Le bail est fait pour le terme de six mois, à dater du 15 Juin 1866 - pour finir le 15 Décembre, et pour le prix de quinze cent francs payables par trimestre d'avance comme d'usage.

4^e Les objets éparés, écuries, ou fables, ne devant pas remplir en nature, mais payés en argent à leur valeur.

5^e Monsieur Dickens devra payer en quittant la maison quatre-vingt francs de paille, pour nettoyage de la maison et blanchissage des linge et rideaux.

Fait à Genève le 15 Juin 1866

Charles Dickens 